

Allocution introductive :

M. Jean-Pierre SOUREILLAT, Directeur général de la Caf des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Secrétaire Général des Affaires Régionales, Madame la Conseillère Régionale, Mesdames et Messieurs les représentants des conseils départementaux, Monsieur l'Administrateur, Messieurs les Présidents, chers partenaires et amis du Dros,

Je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation du Dros pour participer à ce Conseil partenarial qui est, comme l'a rappelé Mme MANEVAL-GUIBERT la vice-présidente, le rendez-vous annuel du Dros avec les représentants en région des institutions et des associations.

Comme vous le savez, le Dros a été créé il y a plus de 10 ans dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 ; les fondateurs étaient peu nombreux : l'Etat, la Région et la Caf des Bouches-du-Rhône. Le pilotage du Dros a été confié à la Caf des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'un portage opérationnel ; il a pour objectif d'accompagner les décideurs dans la mise en œuvre d'une réponse coordonnée de lutte contre la pauvreté et de maintien de la cohésion sociale. En 13 ans, le temps a passé et nous nous retrouvons toujours plus nombreux dans cette manifestation, dans le soutien du Dros qui réunit la quasi-totalité des conseils départementaux de la région et la totalité des Caf de la région. Donc je crois, par ses résultats et ses publications, le Dros vous convainc progressivement de son utilité sociale.

Aujourd'hui, conformément à la mission que lui ont confiée l'Etat et la Région, le Dros constitue un véritable lieu d'échanges, de mutualisation et de coproduction qui bénéficie de la complémentarité des expertises des acteurs que vous êtes au service de diagnostics objectifs et rigoureux, ainsi que d'analyses partagées sur la situation sociale dans notre région.

Le Conseil partenarial du Dros est une manifestation essentielle pour nous, Etat, Région, Département, Caf : elle nous permet, à partir des diagnostics et des analyses réalisés par le Dros, d'entendre la voix de toutes celles et tous ceux, acteurs associatifs et institutionnels, qui au quotidien œuvrent auprès des publics les plus fragiles. Car l'objectif de ce Conseil partenarial est bien de mettre en débat des constats et de partager des expériences afin de disposer de clés de lecture et d'interprétation communes pour rendre plus efficaces les politiques publiques en faveur des plus démunis. De votre débat se nourrissent ainsi nos priorités de travail ce qui peut nous permettre de considérer notre Conseil partenarial comme le Parlement de la petite république du Dros.

Nous allons aujourd'hui vous présenter notre baromètre social, qui va nous permettre d'engager le débat au cours de cette matinée.

L'objectif du baromètre social est de réaliser un état des lieux social partagé sans oublier l'indispensable approche qualitative telle que vous l'avez souhaitée lors des premiers comités partenariaux du Dros.

L'état des lieux de la pauvreté et de la précarité au 31/12/2015 va vous être présenté et vous constaterez que les effets de la crise continuent de se faire ressentir dans la région.

Suite à cette présentation, nous vous proposons de consacrer la fin de la matinée à la question de l'accès aux droits dans le contexte de dématérialisation.

En effet, si le numérique offre des perspectives de modernisation de l'Etat et facilite le quotidien pour nombre de citoyens, la dématérialisation des procédures administratives peut constituer une source de complexification, notamment pour certains publics. Dans la branche Famille, exemple que je connais le mieux, on constate qu'une frange très importante des publics allocataires reste encore trop éloignée des outils informatiques, aussi l'accompagnement au numérique doit être renforcé.

C'est pourquoi, au sein de nos institutions, la dématérialisation pose également la question de l'évolution des pratiques professionnelles notamment dans la relation aux usagers. Au sein de la branche Famille, cela s'est traduit par :

- la formation et la prise de fonction de « conseillers à l'usager » qui identifient les allocataires qui ont des difficultés avec le numérique et qui vont les accompagner ;
- l'engagement des Caf pour favoriser l'inclusion numérique : conventions de partenariat avec La Poste, les centres sociaux, les maisons de services publics...auprès de qui nous mobilisons 30 volontaires du service civique.

Cette situation souligne une attention indispensable des services publics : veiller à ce que les nouvelles technologies favorisent l'accès aux droits pour tous, lever les obstacles qu'elles constituent par l'accompagnement de ceux qui en sont éloignés, continuer encore et toujours de lutter contre le non-recours. Les moyens humains libérés par les nouvelles technologies y trouveront leur destination naturelle et leur plein effet.

Avant de conclure, je remercie particulièrement Mme Julie BERTRAND et toute son équipe.

Je vous invite à réagir à l'issue de la table ronde pour instaurer un débat riche et constructif à l'issue de ces présentations et vous souhaite une bonne séance de travail. Je vous remercie.